



Orges, le 15 mai 2019

## PREAVIS MUNICIPAL N° 03-2019

Au Conseil Général d'Orges

Concerne : Arrêté d'imposition 2020

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme indiqué dans le préavis sur les comptes 2018 et dans le rapport de gestion, l'année passée, ainsi que l'année en cours sont difficiles. Cependant la Municipalité estime que c'est la conjonction de divers facteurs défavorables qui est la cause de cet exercice décevant et que la situation n'est pas encore alarmante.

Dans ces conditions, votre Municipalité vous propose pour une nouvelle fois "d'attendre de voir" et par conséquent de maintenir inchangé notre taux d'imposition pour l'année 2020.

CONCLUSION :

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter notre demande en votant le texte suivant :

LE CONSEIL GENERAL D'ORGES

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de Commission de gestion, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

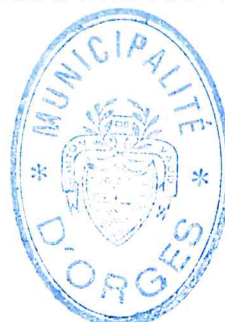
d é c i d e :

- L'arrêté d'imposition 2020 tel qu'il vous a été présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J.-Ph. Petitpierre



La Secrétaire :

C. Woëts